

BOULON POUR TOUS

Le journal de votre commune



Le Chêne de la Louve

Ouverture de la Mairie

Lundi 14h à 20h

02.31.79.35.00

Jeudi 18h à 20h

02.31.79.49.80

<http://boulonmonvillage.wifeo.com>

Journal n°15 avril 2012

SUBVENTION DU BUDGET SPIC VERS LE BUDGET COMMUNAL

Régulièrement, depuis plusieurs années, les taxes d'assainissement sont revues à la baisse.

Part d'abonnement annuel :

2010 :49 euros au lieu de 89 euros

2011 :36 euros au lieu de 49 euros

2012 :24 euros au lieu de 36 euros

Prix du M3 :

—2012 : 0.50 euros au lieu de 0.75 euros

Après le vote du compte administratif 2011, le budget assainissement dégage un excédent de 239 866.87 euros en fonctionnement, en conséquence Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'affecter une part de cet excédent au budget communal pour compléter l'enveloppe de réalisation des travaux urgents de réfection de l'église, sans alourdir les impôts et sans avoir recours à un emprunt.

De plus, une trentaine de maisons est actuellement en construction et l'apport de ces nouveaux consommateurs permettra au service assainissement de continuer à être excédentaire.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'ensemble des éléments et après avoir délibéré, décide à l'unanimité, de prélever la somme de 200 000 euros sur le budget de fonctionnement du service assainissement et de la reporter en investissement du budget communal afin d'entreprendre les travaux de l'église.

VOTE DES TAXES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, que le budget communal intervenant très tôt cette année, les bases 2012 ne nous sont pas encore connues. Le budget 2012 reprend les bases 2011. Les taux 2012 sont inchangés.

	BASES	TAUX	PRODUIT
Taxe habitation	378 200	9.99	37 782
Taxes foncières B	218 800	11.00	24 068
Taxes foncières NB	60 200	55.22	33 242
Taxe professionnelle	18 400	7.78	1 432

Unanimité

TRAVAUX DE L'EGLISE

Lors de la réunion du Conseil Municipal du 14 février 2012 et après les votes budgétaires, il a été décidé d'entreprendre une partie des travaux de rénovation de l'église. Ces travaux peuvent être réalisés par un transfert d'une partie des excédents des budgets assainissement et communal.

Grâce à une maîtrise des coûts et une gestion rigoureuse, nous avons dégagé un budget travaux permettant de réaliser cette réfection, sans endetter la commune, sans alourdir les impôts et en faisant diminuer pour la troisième année consécutive le prix de la part fixe et le prix du mètre cube d'eau assainie, tout en gardant la possibilité d'entretenir notre village et d'avoir un cadre de vie agréable.

Comme nous l'avons dit, notre projet est toujours le même, avoir des projets et les financer avec des subventions. Nous pouvons regretter que l'État se désengage de plus en plus et que ces mêmes travaux auraient pu être subventionnés davantage.

Nous vous rappelons que les plaintes engagées, à l'encontre des auteurs des très importantes dégradations à l'intérieur de notre église, se poursuivent et nous ne manquerons de vous tenir informés de l'évolution que la justice donnera à ce dossier.

Dépenses

1° tranche (charpente, couverture du chœur)	311 463 €
2° tranche (charpente, couverture de la nef)	123 751 €
TVA	86 000 €

Total	521 214 €

Financement

Transfert du budget assainissement	200 000 €
Subvention du Conseil Général	49 600 € *
TVA (emprunt relais)	86 000 €
Virement de la section de fonctionnement	185 614 €

Total	521 214 €

*Après avoir obtenu cette subvention la commune ne pourra pas obtenir d'autres subventions du Conseil Général pendant 4 ans.

ECOLE DU REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL DE BOULON-FRESNEY LE PUCEUX- INSCRIPTIONS

Les inscriptions pour l'année scolaire 2012-2013 sont ouvertes.

Afin de connaître plus précisément nos effectifs pour mieux préparer la prochaine rentrée, merci de contacter notre école au 02.31.79.80.75 ou bien les mairies de BOULON au 02.31.79.35.00 ou FRESNEY LE PUCEUX au 02.31.39.17.78 si vous souhaitez inscrire votre enfant.

ACTIVITE ULM A SAINT LAURENT DE CONDEL

Une activité d'ULM (ultra léger motorisé) vient de se créer à Saint Laurent de Condel.

Bien que cette activité se situe sur cette commune, le terrain utilisé est en bordure immédiate de la commune de Boulon. Dès lors, les habitants de Boulon peuvent légitimement se poser des questions concernant la sécurité et d'éventuelles nuisances.

C'est afin de répondre à ces interrogations qu'une réunion a été organisée par Monsieur le Maire de Saint Laurent de Condel, à la demande de Monsieur LEMPERIERE gérant de cette activité ULM; réunion à laquelle étaient conviés les élus des communes avoisinantes et à laquelle participait la BGTA (brigade de gendarmerie des transports aériens. Cette brigade a pour mission essentielle la sûreté et la sécurité des activités aériennes commerciales.

L'activité créée par Monsieur LEMPERIERE sous le nom de "ADVENTURE CAEN", a pour objet la formation au pilotage des ULM, et à ce titre, il s'agit d'une activité très réglementée qui peut faire l'objet de contrôles préventifs ou inopinés de la part de la BGTA.

Cette activité de formation au pilotage d'ULM va se faire avec des appareils qui sont des para-pentes motorisés à aile souple, appelés aussi para-moteurs, à ne pas confondre avec les ULM pendulaires à ailes rigides. Il existe 5 catégories d'ULM et le type d'appareil utilisé appartient à la plus petite catégorie et est la moins bruyante.

Pour ce type d'appareil, il suffit de 10 à 20 mètres pour décoller, les dimensions du terrain utilisé étant très largement supérieures. Le décollage s'effectue toujours face au vent, et le franchissement de l'axe Caen-Thury se fera à haute altitude de manière à capter le moins possible le regard des automobilistes. L'atterrissage se fait moteur coupé. Ainsi un para-moteur dont le moteur tombe en panne peut donc toujours atterrir normalement.

Le terrain qui a été choisi, de par sa superficie (15 hectares) et son environnement (pas d'arbres gênant le décollage et la visibilité), offre donc des conditions optimales pour le décollage et l'atterrissage. Il est à noter que la surface moyenne utilisée habituellement pour ce type d'activité est de 1 hectare.

Pour ce qui est de l'accès au terrain, et pour les véhicules venant de Caen, les stagiaires seront informés au préalable qu'ils doivent aller faire demi-tour en contournant le "haricot" situé près du cimetière de Saint Laurent de Condel. L'accès au terrain concerne 3 à 4 véhicules par jour.

Pour ce qui est des éventuelles nuisances sonores, Monsieur LEMPERIERE nous a affirmé qu'elles seraient minimales, voire inexistantes. L'activité de formation s'effectue pour 80 % au sol, le reste du temps étant consacré au vol. Les vols s'effectueront sur la gauche de l'axe Thury-Harcourt/Caen, c'est à dire au-dessus d'une zone ne comportant pas d'habitation. Bien que la réglementation permette le survol des zones d'habitation, Monsieur LEMPERIERE s'est engagé - pour une bonne cohabitation - à ce que ses ULM ne survolent pas les trois communes environnantes, à savoir Boulon, Fresney le Puceux, Saint Laurent de Condel; étant entendu que lorsque des survols ont lieu, ils se font à des hauteurs réglementées. Il est à noter que l'activité de Monsieur LEMPERIERE peut consister, de manière accessoire, en des prises de photographies d'altitude; dès lors, une autorisation administrative est requise, et Monsieur LEMPERIERE s'est engagé en plus à prévenir le maire de la commune concernée.

Monsieur LEMPERIERE s'est enfin proposé de faire une démonstration de vol en présence des élus et des riverains qui le souhaitent afin qu'ils puissent juger du niveau de nuisance sonore.

Pour ceux qui seraient intéressés, cette activité est possible dès l'âge de 15 ans jusqu'à ... Pour de plus amples renseignements, contacter "ADVENTURE CAEN".



APPARTEMENT A LOUER

La commune loue un appartement de type T3 d'une surface de 66 m² au premier étage au dessus de la bibliothèque.

- Cuisine ouverte sur salle de séjour. Exposition sud
- WC, salle de bains avec cabine de douche, lavabo double.
- Deux chambres
- Chauffage électrique

Entièrement refait à neuf. Cadre agréable

Disponible à partir du 1^{er} avril 2012

Renseignements à la Mairie au 02.31.79.35.00



AMENAGEMENT DU CONTAINER DE DECHETS VERTS

Afin de faciliter l'accès au container des déchets verts qui peuvent être lourds et encombrants, l'espace a été aménagé de façon à pouvoir y accéder en voiture.



AMENAGEMENT DU PARKING DE LA CHAPELLE



Le parking de la chapelle a été aménagé.

Le sol a été recouvert de graviers afin d'en rendre l'accès plus agréable.

ASSEMBLEE GENERALE DES ANCIENS COMBATTANTS

Le nouveau bureau a été élu le 27 janvier 2012 :

Président : Monsieur Guy GUILLAUME
Vice-président : Monsieur Bernard VICTOR
Secrétaire : Madame Martine GUILLAUME
Trésorier : Monsieur Jean-Jacques DUCHEMIN



ASSEMBLEE GENERALE DE L'A.S.L.C.

Le nouveau bureau a été élu le 16 février 2012 :

Président : Monsieur Guillaume RENOUF
Vice-présidente : Madame Martine QUESNEL
Secrétaire : Monsieur Michel ROSSET
Trésorière : Madame Estelle OLIVE

REPAS DES AINES

Le repas des aînés a eu lieu cette année le 25 mars dernier au PONT DE BRIE.
Après un bon repas, la journée s'est déroulée dans la bonne humeur.





Quels encombrants sont acceptés à la collecte en porte à porte ?

Sont ramassés lors de la collecte des encombrants, les biens d'équipement ménagers qui en raison de leur poids ou de leur volume ne peuvent être pris en compte par la collecte usuelle des ordures ménagères.

Sont uniquement :

les meubles (lits, commodes, armoires .),
les matelas et les sommiers,
les objets métalliques tels que les cycles, les étagères .

Sont exclus:

- Les déchets électriques et électroniques (électroménager, petit équipement électrique, écrans, ampoules basse consommation.)
- Les produits liquides,
- Les fermentescibles (déchets verts, ordures ménagères .),
- Les pneus,
- Les encombrants issus d'activités industrielles, agricoles et commerciales,
- Les plaques de fibrociment (contiennent de l'amiante),



- Les déchets de démolition et les gravats,
- Les objets ne pouvant être chargés à bras d'hommes (2) dans le véhicule,
- Les portes, fenêtres et portails, et plus largement tous objets issus de travaux dans la maison ou le jardin,
- Le grillage et les tôles,
- Les barres métalliques d'une longueur excédant 2 m,
- Les pièces automobiles.

La récolte des encombrants aura lieu sur notre commune les 6 juin, 5 septembre et 5 décembre 2012.

DATES A RETENIR POUR CE TRIMESTRE :

Le 1^{er} mai : Sortie découverte avec l'ASSEC

Le 8 mai : Cérémonie au monument avec les anciens combattants

Le 2 juin : Kermesse et fête des écoles à FRESNEY LE PUCEUX

Le 9 juin : Soirée COUNTRY à la Maison du Temps Libre

Le 10 juin : Méchoui à SAINT LAURENT DE CONDEL organisé par le F.C.L.B

Le 30 juin : Concert de la chorale « La Cingalaize » à l'église de FRESNEY LE PUCEUX

PROCHAIN JOURNAL AU MOIS DE JUILLET PROCHAIN